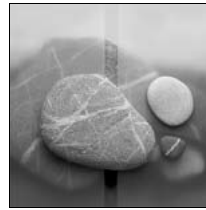


CFF

Assainissement des tunnels du Mormont (Eclépens, VD) Etude paysagère des portails



Le projet

Les CFF ont pour projet la réalisation de deux tunnels parallèles aux tunnels existants reliant Eclépens au passage inférieur d'Orny. Le projet traverse le site du Mormont, objet inscrit à plusieurs inventaires fédéraux et cantonaux destinés à protéger sa valeur paysagère.

L'étude réalisée a pour objectifs d'analyser l'impact paysager des quatre portails des tunnels projetés et de proposer, le cas échéant, des mesures d'intégration paysagère.

- Lieu : Eclépens (VD)
- Référence : M. Schneider, CFF
- Durée : 2 semaines
- Coût de l'ouvrage : 15 mio CHF
- Montant des honoraires : 13'000.-

Les points remarquables

- Contexte sensible lié à l'inscription du site à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) et à plusieurs inventaires cantonaux de protection du paysage
- Projet soumis aux exigences d'un Plan d'Affectation Cantonal
- Deux portails projetés dans une zone de détente, d'où une altération sensible de la perception paysagère
- Etude réalisée dans un délai très court (2 semaines)

Nos prestations

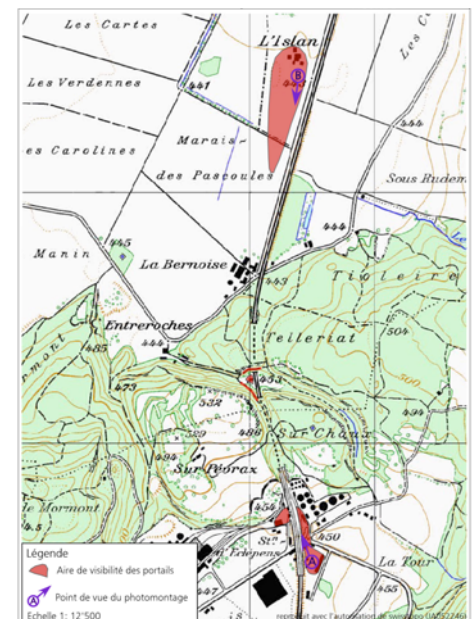
- Réalisation des cartes de visibilité des ouvrages actuels et futurs
- Description des points de vue caractéristiques sur les ouvrages actuels et projetés
- Réalisation de photomontages et d'aquarelles représentant l'impact paysager des ouvrages projetés
- Analyse de l'intégration des ouvrages projetés dans leur milieu
- Propositions d'aménagements visant à améliorer l'intégration paysagère de ces ouvrages



La réalisation de l'aquarelle permet la visualisation du portail projeté dans une zone forestière parcourue par des sentiers pédestres.

Des mesures d'intégration paysagère sont proposées afin de limiter l'impact visuel des ouvrages projetés et le contraste avec les anciens portails. L'application de ces mesures permet l'intégration optimale des quatre portails projetés au sein du massif du Mormont.

Bien que visibles depuis un nombre restreint de points de vue, les ouvrages projetés doivent s'intégrer au mieux dans le site, qui est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.



Carte de visibilité des ouvrages projetés.